

ble adresse, dont suit le texte, soit présentée à Sa Majesté le Roi:

A Sa Très Excellente Majesté le Roi:  
Très Gracieux Souverain,

Nous, fidèles et loyaux sujets de Votre Majesté, la Chambre des communes du Canada, en Parlement assemblés, demandons humblement permission d'exprimer à Votre Majesté notre profonde sympathie dans l'affliction et la perte que vous a fait éprouver la disparition du feu Roi, Père bien-aimé de Votre Majesté.

Le peuple de ce Dominion, dont nous sommes les représentants, partage le deuil de Votre Majesté. Le Roi George V, par Sa fidélité au devoir, Ses services publics, et Ses efforts persistants à accroître le bien-être et le bonheur de toutes les classes, s'est rendu très cher à Ses sujets canadiens. Nous nous rappelons avec gratitude Ses efforts opiniâtres en vue d'établir la paix et l'amitié parmi les nations du monde. En communion avec toutes les parties de l'Empire, nous chérissons à jamais et profondément Sa mémoire.

Nous souhaitons à Votre Majesté la bienvenue au Trône de Vos ancêtres, et nous désirons y mettre l'expression de notre loyauté et de notre dévouement pour Vous. Nous sommes fermement convaincus que Votre Majesté cherchera toujours à favoriser le bonheur de tout Votre peuple et à protéger ses libertés. Comme membres du Parlement du Canada, nous désirons assurer Votre Majesté que, dans l'accomplissement de nos devoirs qui comportent tant de responsabilités, nous avons l'intention et la détermination de soutenir et de maintenir Votre Majesté dans toute la mesure de notre autorité et de nos capacités.

Je propose aussi, appuyé par M. Bennett, que le message de condoléance suivant soit transmis à Sa Majesté la reine Marie:

Votre Majesté,

Nous, la Chambre des communes du Canada, en Parlement assemblés, demandons respectueusement permission d'offrir à Votre Majesté notre sincère sympathie dans Votre grand deuil et Votre profond chagrin. Nous partageons la douleur et la perte que Votre Majesté éprouve dans la disparition de Notre Souverain défunt, le Roi George V, qui était grandement aimé de tous ses sujets.

Nous formons des vœux pour que, en ce moment, Votre Majesté puisse être réconfortée et soutenue par le souvenir de ce que Votre affectueuse compagnie a valu au défunt Roi pendant toute la durée de Sa vie et de Son Règne; par la mémoire des services partagés; par la sympathie et par l'affection générales qui entourent Votre Majesté dans Votre grande affliction.

Le très hon. R. B. BENNETT (chef de l'opposition): Les paroles prononcées par le très honorable premier ministre (M. Mackenzie King) expriment bien les sentiments profonds de cette Chambre. C'est à titre de leader de la Chambre des communes, et non pas de chef d'un grand parti, qu'il vient de parler, et il ne semblerait pas nécessaire que j'ajoute de longues remarques à ses paroles. La tradition veut cependant que j'interprète la pensée de ceux qui m'entourent, mes compagnons politiques.

[Le très hon. Mackenzie King.]

Je ne crois pas que dans tout le cours de notre histoire l'émotion populaire se soit manifestée aussi vivement qu'à la mort de Sa Majesté le Roi George V. Toute notre population, dans les cités, villes, et hameaux jusqu'aux coins les plus reculés des Prairies, a éprouvé un deuil personnel de la mort du Roi George. En tant que j'ai pu m'en rendre compte, jamais il n'a été donné à un souverain de produire une impression si profonde dans le cœur et dans l'esprit populaires. Si le fait est difficile à décrire, la raison est facile à comprendre.

L'on pourrait dire avec justesse que feu notre Roi fut le président héréditaire de notre empire. Il était en contact intime avec son peuple. A son avènement, il connaissait tous ses dominions, grâce à ses voyages autour du monde comme officier dans la marine où il servit avec distinction avant de devenir le prince héritier, ce qui l'avait conduit dans toutes les parties de son vaste empire. A son accession au trône de ses ancêtres, il demanda au peuple de lui permettre de suivre l'exemple de son père, Edouard VII, dont le grand souci avait été d'améliorer la situation de ses sujets. L'on disait alors que les devoirs d'un souverain étaient de sauvegarder les trésors du passé tout en préparant l'avenir. Gloires, œuvres, respect de la loi, et maintien de l'ordre, progrès des siècles; tout cela doit être conservé. Mais dans les conditions nouvelles: il fallait tenir compte de l'évolution de la démocratie, de l'extension du cens électoral, de la différence dans l'attribution du pouvoir, et préparer les voies. Telle a été la tâche du nouveau souverain.

Je me demande si je pourrais m'arrêter à considérer les événements qui ont suivi. Peu de temps après son accession au trône, le roi a dû s'occuper de problèmes constitutionnels complexes, comme il ne s'en était jamais posé devant aucun de ses prédécesseurs, bien que son père s'en soit occupé partiellement. Ensuite, et très peu de temps seulement après son accession au trône, la guerre la plus dévastatrice de tous les temps a éclaté. Dans l'après-guerre, nous avons soutenu une longue, longue lutte pour recouvrer la prospérité. La nécessité d'un rajustement de notre régime s'est imposé à nous, ainsi qu'un pénible effort pour surmonter les difficultés de la situation. Dans les circonstances, le roi s'est montré non seulement le chef de l'Etat, mais encore le chef inspiré de son peuple, un homme d'Etat sage et avisé, un homme clairvoyant dont la vue portait au delà des étroites limites du présent jusque dans le lointain avenir. Dans les centres industriels, dans les agglomérations nombreuses, il a posé les assises de cette affection et de cette estime grâce auxquelles nos institutions sous leur